

DÉBAT

ORIENTATION

BUDGÉTAIRE

2019



PREAMBULE

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3.500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le conseil municipal prendra acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019.

Il sera transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Conformément à la réglementation, il sera mis en ligne sur le site de la ville, www.blotzheim.fr

➤ Rappel des étapes budgétaires à Blotzheim :

- 2 février 2019 : réunion de préparation budgétaire 2019 avec les conseillers municipaux
- 21 mars 2019 : débat d'orientation budgétaire pour 2019
- 11 avril 2019 : vote du taux des 3 taxes locales directes ; vote du budget primitif 2019

LE CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Contexte national : Projet de Loi de finances 2019 (P.L.F. 2019)

Le projet de budget 2019 de l'Etat, avec pour orientations principales la baisse de la dépense publique ainsi qu'une baisse des impôts pour les ménages, a été approuvé au terme d'un parcours rendu tumultueux par la crise et la mobilisation des « *Gilets jaunes* ».

De ce fait, le projet de Loi de finances 2019 a été adopté dans des circonstances particulières, les mesures d'urgence obligeant l'exécutif à revoir les équilibres de son projet de loi de finances, tout en ne présentant pas de gros bouleversements pour les collectivités.

Pour répondre au cri de colère des « *Gilets jaunes* », le déficit public sera de 3,2 %, mais bien sous la barre européenne des 3 % en retirant l'ajustement spécifique du CICE (transformation du crédit d'impôt compétitivité emploi en baisse de charges pérennes), la ligne de conduite restant celle d'un rétablissement des finances publiques. L'inflation devrait être modérée avec une évolution prévisionnelle de 1,3 %.

Le projet de loi de finances 2019 et son impact sur les collectivités territoriales :

- **Revalorisation des bases fiscales** : celle-ci est basée, depuis la loi de finances 2017, sur l'évolution de l'indice de prix harmonisé à la consommation des ménages (hors tabac) entre novembre N-2 et novembre N-1 ; l'évolution était de 1% en 2018, la revalorisation devrait atteindre 2,2 % en 2019.
- **Taxe d'habitation** : deuxième étape de la réduction de la taxe d'habitation pour 80% des ménages. Après une première baisse de 30 % en 2018, la diminution atteindra 65 % en 2019. Pour les 20 % de ménages les plus aisés, la suppression de la mesure ne devrait intervenir qu'en 2021.
 - Pour mémoire, sont concernés par cet allègement :
 - Les célibataires au revenu fiscal de référence inférieur à 27K€ p/an ;
 - Les couples sans enfant avec un revenu fiscal de référence inférieur à 43 K€ p/an ;
 - Les couples avec deux enfants présentant un revenu fiscal de référence inférieur à 55K€ p/an.

Pour l'heure, l'Etat compense intégralement ces allègements fiscaux, au taux global et aux abattements figés au niveau de l'année 2017 ; ainsi, le produit fiscal de Blotzheim pour 2019 ne subira aucune baisse par rapport à 2018.

Le maintien de l'exonération de la taxe d'habitation et le dégrèvement de la contribution à l'audiovisuel public pour les 550 000 personnes concernées par la suppression de la « demi-part des veuves » sont assurés.

Faisant le constat qu'un dégrèvement total de la taxe d'habitation pour environ 80 % des contribuables rendait difficilement explicable le maintien de celle-ci pour les 20 % restants, le gouvernement réfléchit à une refonte globale de la fiscalité locale annoncée pour le premier trimestre 2019.

↳ Le gouvernement préconise une suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

A ce stade, plusieurs scénarii sont envisagés :

- 1) Transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti aux communes avec une fraction d'impôts nationaux dont la T.V.A. ;
- 2) Transfert de la part départementale et de la part EPCI de la taxe sur le foncier bâti aux communes (scénario privilégié) ;
- 3) Transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti aux communes et maintien de cet impôt sur les EPCI.

Les règles fiscales seraient également impactées par cette suppression éventuelle de la taxe d'habitation avec la nécessité d'un ajustement des mécanismes encadrant le vote des taux, de repenser la problématique des cas spécifiques des résidences secondaires et des locaux vacants ainsi que celle de la détermination réelle de la valeur locative cadastrale des locaux d'habitation, évaluée à partir de paramètres obsolètes datant du début des années 1970, générant des situations inéquitables entre les contribuables. Enfin, il est question d'une révision des valeurs locatives des locaux professionnels et plus particulièrement de ceux industriels avec la légalisation de la définition des établissements industriels au sens foncier. A ce titre, les locaux d'artisans seraient exclus de la catégorie des établissements industriels.

- **D.C.R.T.P.** (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) : fonds versés par l'Etat pour compenser les territoires perdants de la réforme de la Taxe Professionnelle. Le PLF 2019 proposait une continuation de la minoration de la DCRTP à destination des communes. Un amendement prévoit que la minoration 2018 est annulée et serait même remboursée aux communes concernées en 2019.
 Pour Blotzheim, la DCRTP perçue en 2018 s'élevait à 23.576 € contre 24.853 € en 2017.
- **La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)** : sa détermination s'établit dans un contexte de stabilité de l'enveloppe globale de DGF qui s'élève cette année à environ 27 milliards d'euros ; le législateur renforce dans cette enveloppe la péréquation afin de favoriser les collectivités les moins aisées fiscalement et qui trouvent par ce biais un autofinancement récurrent.
 Pour Blotzheim, malheureusement et conformément à la réglementation en vigueur, du fait de l'écèlement de cette dotation, non seulement la commune ne percevra aucun montant à ce titre, à l'identique de 2018, mais se verra également ponctionner de 707 € sur le produit de la fiscalité locale (DGF négative) ;
- **FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)** : Au niveau du fond de péréquation communal qui a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal, le PLF a maintenu à 1Md€ son montant pour 2019 et les années suivantes. Pour Blotzheim, le montant à verser sera de 285.302 € pour 2019 contre 256.600 € en 2018 (soit plus de 11 % d'augmentation).
- **Le Fonds de Compensation de la T.V.A (FCTVA)** : taux 16,404 % et dépenses éligibles sont inchangés pour 2019. Le gouvernement veut mettre en place en 2020 un dispositif d'automatisation du FCTVA à partir des dépenses engagées par la commune et mises en paiement, simplifiant ainsi sa gestion mais nécessitant notamment l'adaptation des applications informatiques de l'Etat et des communes. Pour 2018, la commune a perçu la somme de 638.591,12 € au titre des investissements de 2017.
- **La baisse de l'impôt sur les sociétés** se poursuit en 2019 ; le taux appliqué aux entreprises passera de 33,3 % à 31 % en 2019. Il doit diminuer jusqu'à 25 % en 2022.
- **La consommation des ménages**, constituant historiquement l'un des principaux moteurs de la croissance française, est attendue à un niveau de + 1,7 % après + 1,1 % en 2018 et + 1% en 2017.
- **Les prix de l'énergie** seront à la hausse en 2019.
- **Les taux d'intérêt** restés bas jusqu'en 2018, l'hypothèse retenue dans le PLF 2019 prévoit une augmentation qui devrait se poursuivre jusqu'en 2022.
- **Dans le domaine des ressources humaines** : des mesures ont été présentées dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 avec pour exemple l'exonération de la part salariale des cotisations d'assurance vieillesse de base et complémentaire sur les heures supplémentaires.

SITUATION DE LA COLLECTIVITE FIN 2018

Avant d'évoquer l'évolution des principaux indicateurs financiers (épargne, endettement, ...), il convient d'identifier les éléments qui produisent des effets directs ou indirects sur le budget : la croissance démographique, les modifications de périmètres budgétaires.

☞ Poursuite de la croissance démographique

Au 1^{er} janvier 2019, la population totale de Blotzheim est de 4.573 habitants. Sa croissance continuera suite à la livraison de nombreux logements en 2019.

☞ Modification du périmètre budgétaire

En 2019, il ne reste plus qu'un budget annexe « vente d'électricité » puisque depuis le 1^{er} janvier 2019, la zone d'activités HASELAECKER est reprise par Saint-Louis Agglomération Trois Frontières dans le cadre du transfert de la compétence des zones artisanales.

La ville de Blotzheim a engagé, depuis une dizaine d'années, une action résolue pour faire de Blotzheim une ville dynamique, accueillante, durable, belle et citoyenne ; une ville dans laquelle chacune et chacun peuvent trouver sa place et accomplir ses projets privés, professionnels et familiaux.

Cet engagement a nécessité un fort investissement à la fois de la municipalité, des agents communaux mais aussi un investissement financier indispensable pour mener à bien tous ces projets, malgré la perte définitive de la Dotation Globale de Fonctionnement depuis 2017.

Les associations et la jeunesse constituent une des priorités du mandat avec notamment la réhabilitation de l'école primaire (coût total des travaux : 4.710.000 € dont 2.240.0000 € d'autofinancement) et maternelle (coût total des travaux : 1.906.300 € dont 1.380.000 € d'autofinancement) , la construction d'un périscolaire maternelle (coût total des travaux : 1.774.416 € dont 1.268.773 € d'autofinancement), la construction de la plaine sportive (coût total des travaux : 6.747.200 € dont 1.370.800 € d'autofinancement) ainsi que la construction de la Maison des Associations (coût total des travaux : 3.041.800 € dont 1.615.800 € d'autofinancement).

Les actions en faveur du cadre de vie ont été renforcées. Outre la valorisation des espaces verts avec chaque année un thème majoritaire en fonction des évènements de l'année, la commune prévoit chaque année un programme de voirie annuel (de l'ordre de 1M à 1,5 M d'euros p/an), la réfection des chemins ruraux et la construction et l'entretien des digues pour préserver le ban communal des risques d'inondations ainsi qu'un nouveau centre technique (coût total des travaux : 1.475.000 € dont 1.457.500 € d'autofinancement).

En matière de tranquillité publique, le déploiement de caméras supplémentaires aux 17 déjà installées est prévu à certains endroits stratégiques de la ville.

L'art, la culture et le patrimoine ont également été mis à l'honneur avec notamment la restauration de l'église Saint-Léger (coût total des travaux : 2.100.600 € dont 1.668.700 € d'autofinancement), l'ouverture d'une médiathèque au sein de la bibliothèque (coût des travaux : 27.500 €) ainsi que la réhabilitation de la Maison du Parc en vue d'y recevoir des artistes locaux et le Cercle d'Histoire local (coût total des travaux : 500.000 € dont 474.000 € d'autofinancement).

Enfin, l'emploi et l'activité économique ont été fortement dynamisés avec l'ouverture d'un casino sur le ban communal, la création d'une zone d'activités, l'aménagement d'une zone commerciale ainsi que la valorisation du centre bourg avec les commerces de proximité.

La ville de Blotzheim a donc fait le choix de maintenir un haut niveau d'ambition en investissement sans obérer les finances communales pour les années à venir.

Appréciation de la santé financière de la ville de Blotzheim

L'épargne brute constitue le solde entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle permet notamment d'identifier :

- les marges de manœuvre existantes au sein de la section de fonctionnement ;
- la capacité qu'à Blotzheim à investir.

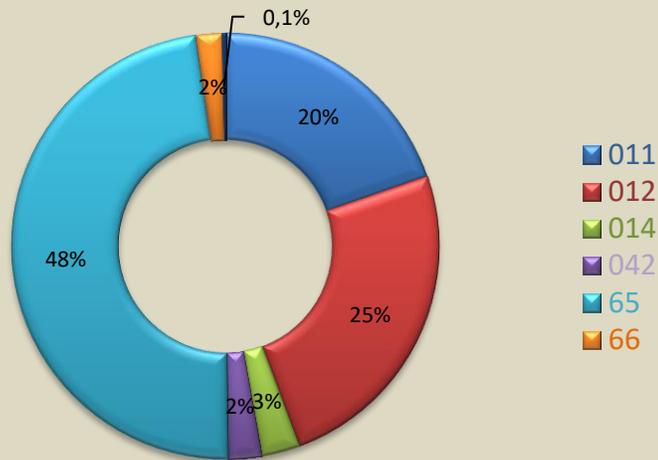
L'épargne nette représente le montant d'autofinancement réel de Blotzheim sur un exercice donné soit le montant de l'épargne brute auquel il a été retranché le montant du capital annuel remboursé de la dette de la commune *.

Evolution des épargnes de la Collectivité (en €)			
	2016	2017	2018
Recettes Réelles de Fonctionnement R	9 683 826	9 853 049	10 254 712
Dépenses Réelles de Fonctionnement D	8 459 479	8 519 418	8 780 028
Charges financières CF	186 648	186 806	172 647
Epargne de gestion (R - D)	1 224 347	1 333 631	1 474 684
Epargne brute (R - D) - CF	1 037 699	1 146 825	1 302 037
Remboursement des emprunts RE	564 333	579 183	588 745
Epargne nette (R - D) - CF - RE	473 366	567 642	713 292

Les épargnes de Blotzheim, après retraitements comptables, augmentent logiquement entre 2016 et 2018. En effet, l'analyse des épargnes de « gestion » (différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement) et « nette » (épargne de gestion moins le remboursement du capital de la dette + les intérêts) démontre le poids financier positif de l'évolution constante des revenus du casino.

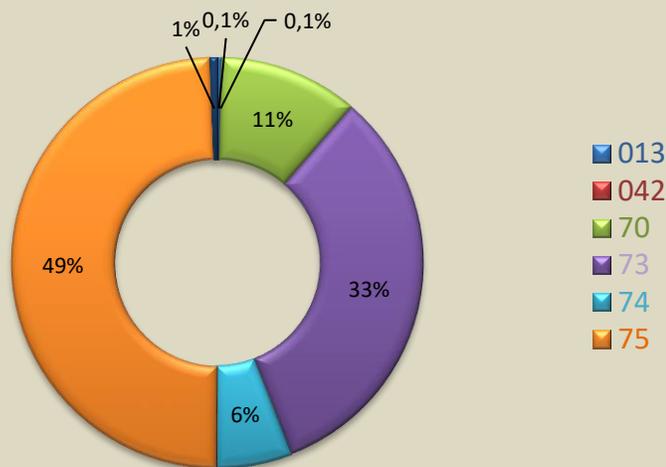
Les dépenses et recettes de fonctionnement 2018

Dépenses de fonctionnement 2018



Dépenses de fonctionnement	
011	Charges à caractère général
012	Charges de personnel
014	Atténuations de produits
042	Opérations d'ordre transfert entre section
65	Autres charges de gestion courante (dont reversement SIVU)
66	Charges financières
67	Charges exceptionnelles

Recettes de fonctionnement 2018



Recettes de fonctionnement	
013	Atténuations de charges
042	Opérations d'ordre transfert entre section
70	Produit des services
73	Impôts et taxes
74	Dotations, subventions & participations
75	Autres produits gestion (revenus du casino)
77	Produits exceptionnels

Les revenus du casino représentent, à elles-seules, plus de la moitié des recettes de fonctionnement de la ville pour 2018, à l'identique des années précédentes, permettant ainsi à l'équipe municipale de laisser la pression fiscale sur les habitants au niveau de celle de 2012 (1/3 des recettes globales de fonctionnement). Les charges salariales quant à elles représentent 25 % des dépenses de fonctionnement 2018 contre plus de 40 % dans des communes de même strate démographique. Le chapitre « autres charges de gestion courante » est composé à 86 % du reversement au SIVU de sa quote-part sur le prélèvement sur les produits bruts des jeux du casino de Blotzheim.

LA DETTE FIN 2018

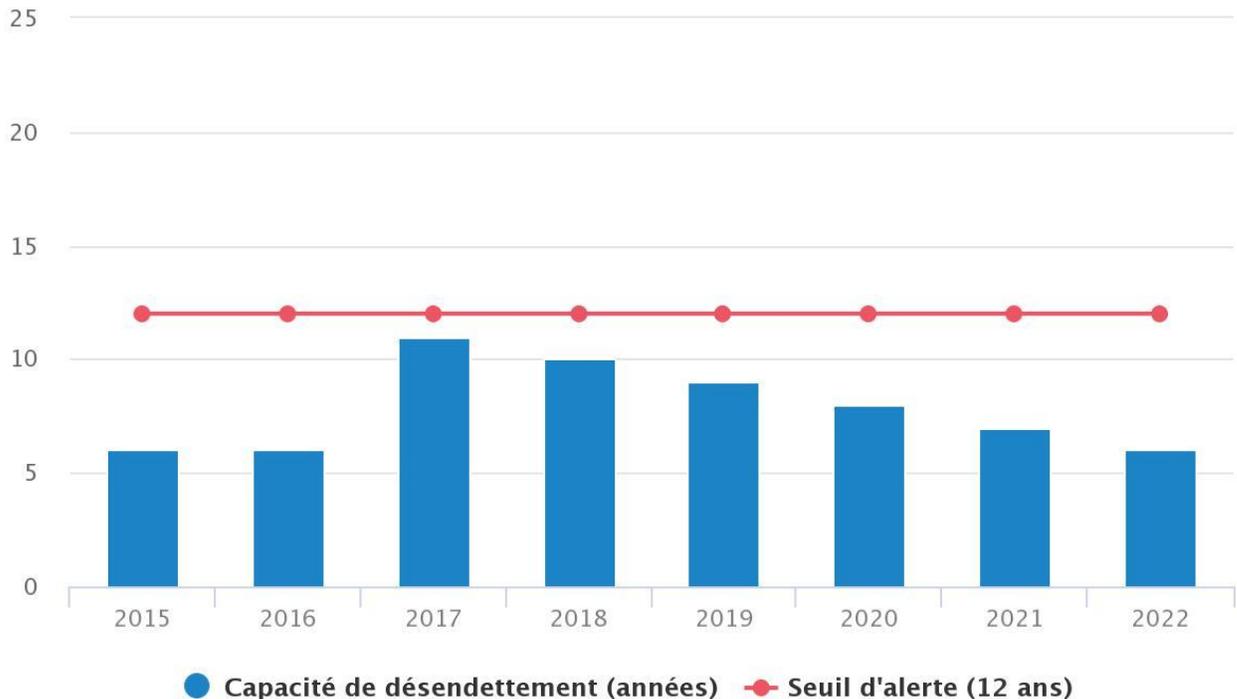
L'encours de la dette de Blotzheim a diminué progressivement ces derniers exercices pour se situer en fin d'année 2018 à 6,826 M d'euros.

De 2016 à 2018, la commune a mobilisé un emprunt pour un montant de 1.200.000 € et un prêt à taux zéro signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin d'un montant de 131.200 €, dans le cadre de la construction du périscolaire maternelle.

Les charges financières représentent 2 % des dépenses de fonctionnement 2018 (idem pour 2019.)

La structure de l'encours fait apparaître une part de 96,77 % d'emprunts à taux fixe et 3,23 % d'emprunts à taux variable. Cet encours ne comprend aucun emprunt toxique. Le taux moyen est de 2,54 % pour une durée résiduelle de 11 années.

Capacité de désendettement de la collectivité



Le ratio de solvabilité, appelé également capacité de désendettement, représente le temps que mettrait la commune à rembourser la totalité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute*. Pour 2018, il est de 10 années et de 8,5 années en 2019 ce qui est raisonnable, le seuil de vigilance se situant autour de 12 ans du fait que la durée de vie d'un équipement matériel est en moyenne entre 12 et 15 ans.

L'ETAT DES EFFECTIFS

Le plan des effectifs 2018 a été impacté par l'engagement de personnel animateurs et agent social nécessaires au fonctionnement du nouveau périscolaire maternelle depuis le mois de septembre 2018 avec une réorganisation du personnel d'animation sur les deux centres de loisirs communaux sans hébergement pour une meilleure adéquation.

La majorité des autres mouvements de personnel sont comparables à ceux des années précédentes dans la mesure où ils concernent des mutations internes suite à l'avancement de grade, la promotion interne des agents titulaires de la collectivité ou des remplacements pour maladie/congés maternité.

L'année 2018 aura été marquée également par le départ de deux agents titulaires (démission et retraite), deux demandes de mise en disponibilité une pour convenance personnelle et l'autre pour élever un enfant de moins de 8 ans, le retour d'un agent à l'issue de sa mise en disponibilité pour création d'entreprise et l'arrivée d'un agent par mutation pour le 16 août 2018.

STRUCTURES ATTENDUES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT POUR 2019

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (DEPENSES)

Dépenses de fonctionnement	Réalisations 2018	Prévisions 2019
Charges à caractère général	1 729 773	1 900 000
Charges de personnel	2 164 472	2 300 000
Virement à la section d'investissement	-	893 000
Opérations d'ordre transfert entre section	222 582	256 000
Atténuation de produits (F.P.I.C.)	257 260	286 000
Autres charges de gestion courante dont 657358 (reversement SIVU)	4 209 145	4 450 000
Charges financières / charges exceptionnelles	196 800	200 000

- Augmentation **des charges à caractère général** du fait de la multiplication réglementaire de contrats d'entretien dans tous les bâtiments communaux ainsi que la mise en place d'une sous-traitance de certaines prestations telles que l'entretien paysager de la plaine sportive, avec toujours néanmoins des efforts de limitation de ces frais, tout en se dotant de moyens supplémentaires pour un service public de qualité ;

- Augmentation **des charges de personnel** en 2019 pour faire face à :
 - L'augmentation de la participation de l'employeur pour tous les agents dans le cadre de l'adhésion au contrat groupe d'assurance prévoyance du fait de la modification des bases de remboursement intégrant dorénavant le régime indemnitaire propre à l'agent ;
 - Le personnel nécessaire au fonctionnement du nouveau périscolaire maternelle sur une année complète ;
 - La prise en charge par l'employeur de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG pour chaque agent ; la hausse des charges patronales dont celle de la CNRACL ; la finalisation de la régularisation du rétablissement des ATSEM dans le régime de retraite des fonctionnaires de la C.N.R.A.C.L ; versement pour la 1^{ère} fois du C.I.A. (complément indemnitaire annuel ; mise en place d'astreintes pour chaque manifestation sur le ban communal ; revalorisations des indices dans le cadre du P.P.C.R. mis en place depuis 2017 ; la progression des carrières des fonctionnaires dans le cadre du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).
- Augmentation des **atténuations de produits** du seul fait de la progression du F.P.I.C. de 2018 à 2019 ;
- Augmentation des **autres charges de gestion courante** pour tenir compte notamment de l'augmentation d'une part du montant reversé au Syndicat Intercommunal Blotzheim, Mulhouse et Saint-Louis sur les prélèvements communaux au titre des jeux du casino pour 2019, ainsi que le virement de 19.000 € au budget du C.C.A.S. de Blotzheim en cas de nécessité.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES)

Recettes de fonctionnement	Réalisations 2018	Prévisions 2019
Atténuations de charges	34 801	30 000
Produit services/domaines	1 121 426	1 200 000
Impôts et taxes	3 361 540	3 450 000
dont attributions de compensations SLA	514 910	514 910
dont produits casino	702 725	710 000
Dotations, subv. & participations	614 974	610 000
dont subvention SIVU		
Autres produits gestion courante	5 056 078	4 985 000
dont revenus casino	4 815 149	4 950 000
Produits financiers et exceptionnels	65 893	10 000

- **Impôts et taxes** : maintien des taux votés depuis 2012 avec prise en compte de la revalorisation forfaitaire des bases fixée à 2,2 % ainsi que de l'évolution physique des bases d'imposition (pour mémoire : Taux taxe habitation : 17,08 % ; Taux T.F. Bâti. : 14,71 % ; Taux T.F. non bâti : 64,45 %) ; baisse prévisible du FNGIR de l'ordre de 20.000 € ; maintien des attributions de compensations pour la fiscalité professionnelle par Saint-Louis Agglomération 3 Frontières qui représentent 16 % de ce chapitre ; les seules variables d'ajustements à la hausse ou à la baisse concerneraient le prélèvement sur les produits des jeux et sur les taxes additionnelles sur les droits de mutation qui représentent 23 % de ce chapitre ;

- **Produit services/domaines** : stabilité des tarifs et des droits d'occupation avec une augmentation des recettes liées aux redevances des périscolaires compte tenu de l'ouverture du périscolaire maternelle sur une année pleine. Une vente de bois est prévue en 2019 ;
- **Autres produits gestion courante** : fixation prudentielle des résultats du casino à 4.950.000 € sur la base des revenus 2018. Baisse de ce chapitre de 2018 sur 2019 eu égard à la non reconduction d'une recette exceptionnelle en provenance du budget « électricité » (remontée partielle du résultat de ce budget) ;
- **Produits financiers** : baisse prudentielle des remboursements de sinistres et des produits exceptionnels ainsi que des atténuations des charges correspondant aux remboursements des traitements des agents en position de maladie ordinaire et/ou en longue maladie (un seul cas recensé à ce jour pour 2019).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)

Dépenses d'investissements	Reports 2018	Budget 2019	Total estimé
Projets / opérations :			
Divers bâtiments	123 500	150 000	273 500
Réhabilitation PBB ^①	68 840		68 840
Bibliothèque/médiathèque ^②	57 500		57 500
Réhab. Bât. Ass. Secours aux Personnes ^③	238 670	85 000	323 670
Plaine sportive	119 530		119 530
Périscolaire maternelle	480 000		480 000
Divers installations – voiries – E.P.	63 000	150 000	213 000
Chemins ruraux	3 740	50 000	53 740
Avances versées commandes	18 950		18 950
Digues	179 150		179 150
Voirie 2018	656 050		656 050
ADAP foyer ^④	141 440	350 000	491 440
Intersection rue du 19 novembre	56 030		56 030
Extension réseau électrique (part com. ENEDIS)	44 520	10 000	54 520
Remboursement d'emprunts (capital)		596 000	596 000
Achat de terrains	199 700	150 000	349 700
Subventions (logements sociaux) ^⑤	115 100	43 600	158 700
Matériels divers, logiciels ^⑥	81 050	109 000	190 050
Autres immobilisations corporelles ^⑥	104 200	300 000	404 200
Documents urbanisme	2 500	2 500	5 000
Caméras ^⑦		10 000	10 000
Voirie 2019 ^⑧	61 040	1 350 000	1 411 040
Eclairage Public - Installation LEDS ^⑨		270 339	270 339
Voirie 2020 ^⑩	20 000		20 000
TOTAL	2 834 510	3 626 439	6 460 949

- ① Remplacement des portes sorties de secours de la salle des « pas perdus » (bar) et réparations des plafonds tendus salles Hector Berlioz et Alain MIMOUM ;

- ② Rénovation des façades avec entretien des colombages, reprise de la zinguerie et remplacement des bancs de fenêtres extérieurs & arrosage automatique des jardinières, vérification étanchéité toiture ;
- ③ Bâtiment des Associations de Secours aux Personnes : réfection de la toiture terrasse au-dessus de la salle de réunion ; remplacements des portes sectionnelles de garage sur la partie sud ; réfection des poteaux béton ; opération bénéficiant de la participation du Conseil Général dans le cadre du PIL, de LEADER ;
- ④ Mise en accessibilité du Foyer Saint-Léger, avec la création d'un nouveau hall d'entrée pour le foyer et le périscolaire ainsi que la mise en place d'un ascenseur, création d'espaces de rangements ainsi qu'un WC PMR à l'étage et agrandissement du bureau de direction des Mikados ; opération bénéficiant de la participation du SIVU ainsi que de l'Etat dans le cadre du FSIL ;
- ⑤ Subventions à verser à Néolia dans le cadre des créations de 51 logements sociaux dans la Z.A.E. & rue du Tilleul ;
- ⑥ Aménagement d'un jeu destiné aux 3-11 ans dans l'enceinte de la plaine sportive (participation de SLA et du CCAS de Blotzheim par le biais d'un fonds de concours), réorganisation informatique du local serveur de la mairie et acquisition du matériel informatique inhérent, acquisitions diverses matériel voirie, mobilier ;
- ⑦ Deux nouvelles caméras pour sécuriser le centre-ville de Blotzheim ;
- ⑧ Tranche 2 rue de Michelbach-le-Bas : opération sous convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental 68) ; Reprise voirie/trottoirs d'un tronçon de la rue de l'Aéroport ; création d'un trottoir et reprise de la voirie sur un tronçon rue de l'Artisanat ; création traversée piétonne rue du 19 novembre (à proximité du centre commercial LECLERC) ;
- ⑨ Éclairage Public (remplacement des ampoules traditionnelles par du LED pour une économie des frais d'énergie attendue de 40 %) ;
- ⑩ Frais d'études programme prévisionnel de voirie 2020 avenue Nathan Katz ;

Par ailleurs, 273.500 € sont prévus pour des travaux divers de bâtiments (hors opérations), 213.000 € pour des travaux de voiries (également hors opérations), 53.740 € au titre des chemins ruraux sur le ban communal, 54.520 € dans le cadre de l'obligation communale de la prise en charge du coût du renforcement du réseau électrique pour toute extension de plus de 100 ml ainsi que les reports 2018 de toutes les opérations qui se finaliseront en 2019 d'un point de vue purement financier.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT (RECETTES)

Recettes propres à la commune :

Fonds de compensation de la TVA (report 2018 : 638.591 €) + budget 2019 (631.409 €) = 1 270 000 € ; Taxe d'aménagement : 198 820 € ; Amortissement des immobilisations : 256 000 € ; Résultats budget 2018 = 1.458.550 € (destinés à financer en partie les reports des dépenses d'investissement 2018) ; Vente de terrains : reports 2018 : 329.090 € et budget 2019 : 570.910 € pour un total de 900.000 € (terrains concernés en 2018 : rue de l'ancienne gare, avenue Nathan Katz, terrains concernés en 2019 : rue de la Fontaine, rue des Bois Moulés, rue Baron d'Anthès) ; virement de la section de fonctionnement : 893 000 € ; Amendes de police : 5 000 € ;

D'autres participations diverses sont attendues dans le cadre de projets d'investissements 2019 pour un montant global de 55.490,- €.

Autres recettes :

- *Subventions diverses dont :*
 - Fonds de concours du SIVU : 670 000 € ;
 - FSIL (périscolaire maternelle) : 40.417 € (reliquat / report 2018) ;
 - Contrat Territoire de Vie (périscolaire) : 65.400 € (report 2018) ;
 - Conseil Départemental : 178.312 € (voirie 2018 dans le cadre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage / report 2018) ;
 - Région : 13.600 € pour l'aire de jeu (report 2018) ;
 - SLA : 60.000 € (convention délégation MO assainissement rue de l'Industrie / report 2018) ;
- *Participations aménageurs privés dans le cadre de l'aménagement de l'intersection en T rue du 19 novembre : 22.230 € (reports 2018) ;*
- *Aide financière de la CAF du Haut-Rhin pour l'acquisition de matériel et mobilier pour le fonctionnement du périscolaire maternelle : 17.990 € + subvention périscolaire maternelle à hauteur de 43.800 € (reports 2018) ;*
- *109 4ainsi que de S.L.A. pour l'aménagement du jeu dédié aux 3-11 ans dans la plaine sportive pour respectivement : 37.400 € & 11.400 € ;*
- *Fonds de concours de SLA pour les remplacements d'ampoules en LEDS : 98.000 €.*

ENGAGEMENTS PLURIANNUELS 2020-2022

Avenue Nathan Katz (entre la maternelle et le carrefour avec la rue de la Chapelle) et projet de création d'un local et garages pour les secouristes.

BUDGET ANNEXE « VENTE D'ELECTRICITE »

Les recettes de ce budget sont toujours principalement liées à la production d'électricité par le biais des panneaux photovoltaïques installés sur les toits de l'école maternelle et de la Maison des Association dans le cadre des économies d'énergie préconisées par l'État.

Les dépenses sont constituées par le remboursement des prêts liés à l'acquisition desdits panneaux ainsi que les sommes dues au titre de la soumission à l'impôt sur les sociétés des personnes morales de droit public se livrant à des opérations à caractère industriel et commercial.

CONCLUSION

Une capacité d'investissement solide sans endettement supplémentaire de la ville avec une gestion saine et rigoureuse des dépenses de fonctionnement, et ce dans un contexte de chute des dotations d'État, conforte la ville sur la pertinence de ses choix et de son mode de gestion depuis plusieurs années.

La ville a la chance de bénéficier de l'implantation d'un casino qui se place, en termes de rentabilité, dans les trois premiers casinos au niveau national, tous groupes confondus et dont les revenus très conséquents permettent à la commune de poursuivre, malgré tout, ses engagements pour le bien-être de la population.